SOCIÉTÉ NATIONALE DES HYDROCARBURES
S.N.H.

MANDAT DE L'ETAT

RAPPORT D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

CAMEROUN AUDIT CONSEIL

SNH

SOMMAIRE

1. **RAPPORT D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS** 3

2. **ÉTATS FINANCIERS** 7

 2.1 BILAN

 2.2 COMPTE DE RÉSULTAT

 2.3 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

 2.4 NOTES ANNEXES

3. **TABLEAUX ANNEXES SUR L'ACTIVITE PÉTROLIÈRE**

 3.1 DONNÉES DE PRODUCTION

 3.2 ÉTAT DES ENLEVEMENTS

 3.3 TABLEAU DES DÉPENSES

RAPPORT D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

CAMEROUN
AUDIT
CONSEIL

SOCIÉTÉ NATIONALE DES HYDROCARBURES S.A
S.N.H.

MANDAT DE L'ETAT

RAPPORT D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

À l'actionnaire de la SOCIETE NATIONALE DES HYDROCARBURES S.A.

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport aux états financiers annuels de la société SNH volet Mandat, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les états financiers annuels comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et les notes annexes. Ils sont arrêtés par la Direction Générale de la SNH. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Notre examen a été effectué conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux normes de la profession applicables au Cameroun. Il a comporté les contrôles, les sondages et les autres procédures de vérification que nous avons estimés nécessaires en vue de l'expression d'une opinion motivée sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des états financiers annuels.

Les états financiers que nous avons examinés présentent les chiffres significatifs suivants :

En millions de F CFA	**2024**	**2023**
Total bilan	753 639	908 720
Chiffre d'affaires	735 672	838 636
Bénéfice net (avant transferts à l'Etat)	369 485	499 072
Trésorerie nette	115 681	123 181

1. CONFIRMATION D'INDÉPENDANCE

Nous vous confirmons que nous sommes indépendants de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH – Volet Mandat) conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces dispositions.

2. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Nous avons procédé à l'audit des états financiers de la Société Nationale des Hydrocarbures portant sur les opérations du mandat de l'Etat ci-joints. Notre audit a été effectué selon les normes d'audit généralement admises ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

En application de ces diligences, nous avons :

- Procédé à une appréciation des procédures et du contrôle interne de la SNH dans le but, d'une part, d'identifier les risques d'erreurs dans les comptes et, d'autre part, de déterminer le calendrier et l'étendue des sondages à effectuer sur les comptes ;
- Procédé à une demande de confirmation directe de soldes et d'informations auprès des tiers qui sont en relation avec la société, à savoir les banques, les clients, les fournisseurs, les avocats, les assureurs et les sociétés partenaires ;
- Exécuté notre programme de contrôle des comptes établi après avoir défini les risques d'erreurs dans chaque compte ou groupe de comptes.

3. RÉSULTAT DE NOS TRAVAUX

3.1 EXAMEN DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Nous avons examiné les procédures comptables et le système de contrôle interne, afin d'évaluer la fiabilité des enregistrements comptables et de l'information financière dans le but de déterminer la nature, l'étendue et le calendrier des travaux nécessaires à l'expression de notre opinion sur les états financiers annuels. Cet examen n'a donc pas permis de mettre nécessairement en évidence toutes les améliorations qu'une étude spécifique et plus détaillée pourrait éventuellement révéler.

A l'issue de nos travaux de revue des procédures de contrôle interne, nous n'avons pas relevé de faiblesses significatives.

3.2 CONTRÔLE DES COMPTES

Notre examen des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 n'a pas révélé d'anomalies significatives.

3.3 OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS

A notre avis, les états financiers annuels au 31 Décembre 2024 sont dans tous les aspects significatifs, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises sises dans les Etats parties, ainsi qu'aux principes et méthodes comptables généralement appliqués par les entreprises du secteur exploration/production des hydrocarbures liquides et gazeux.

Le Commissaire aux Comptes
CAMEROUN AUDIT CONSEIL



Douala, le 25 septembre 2025